



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017.

En préambule et suite au décès de Monsieur Pierre LAMBERT, Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que ce dernier s'est beaucoup investi pour la commune de La Chapelle pendant 22 ans. Elle donne lecture du discours prononcé lors de ses obsèques et des remerciements adressés à la Municipalité par la famille.

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance extraordinaire du 20 juillet 2017.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu du 20 juillet 2017 est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux sujets suivants :

- *Attribution de deux subventions à l'association des Bateliers des Vents d'Galerne*
- *Intégration du budget du CCAS au budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018.*

Après avoir entendu les explications de M^{me} Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ces points supplémentaires à l'Ordre du Jour.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * Conseil Communautaire (18/07) – présentation du dispositif Certificats d'Economies d'Energies par M. BONARD, conseiller de l'Agence Locale de l'Energie et proposition de convention – évaluation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du Programme Intérêt Général (PIG) – garantie d'emprunt pour l'EHPAD de Bourgueil – autorisation de programmes et crédits de paiement concernant l'aménagement des plans d'eau de Hommes – détermination des ratios promus/promouvables – signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux entre la commune de Cinq Mars la Pile et la CCTOVAL – renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards (programme départemental 2017) – adoption du rapport 2016 sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement collectif –



achat de parcelles sur le lac de Pincemaille à Rillé pour développer l'activité d'accrobranche – projet d'implantation d'une signalétique à destination des artisans, commerçants, services publics, acteurs du tourisme – adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure et Loire, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

- * CLECT (07/07 – 04/09) – recensement des zones artisanales sur le territoire Nord- Ouest – évaluation des travaux à effectuer avant de constituer un cahier des charges ce qui engendrera une diminution des attributions de compensation versées aux communes.
- * Présentation diagnostic fiscal (04/09) – mise à disposition, dans les communes volontaires, d'un logiciel afin de permettre aux élus d'engager un travail de mises à jour des différentes données fiscales des entreprises et des ménages (valeurs locatives – catégories – abattements) qui devra être proposé à la Commission Communale des Impôts avant d'être validé par le Direction Générale des Finances Publiques.
- * Conférence des Maires (06/09) – harmonisation de la compétence transports scolaires sur l'ensemble du territoire – point de situation sur les services de l'enfance/jeunesse – débat sur l'intérêt de mettre en place un pacte financier et fiscal.
- ☞ Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement validé par le Conseil Communautaire.
- ☞ Désigne M^{mes} GANDRILLE Christine et BEGOUIN Gaëlle pour siéger au sein de la commission communication et dynamique territoriale en remplacement de M. LAMBERT Pierre.
- ☞ Est informé qu'un avis sera formulé par le Conseil Communautaire sur le Schéma Départemental en faveur des gens du voyage 2017-2022 en précisant que la CCTOVAL souhaiterait que la réalisation des 4 terrains familiaux locatifs inscrite comme obligation sur le territoire Touraine Ouest Val de Loire suivant le Schéma Départemental soit inscrite comme préconisations permettant d'engager une réflexion menée à l'échelle du territoire de la CCTOVAL sur la durée du Schéma et non orientée uniquement sur la commune de La Chapelle Sur Loire.
- ☞ Logements Palulos (05/09) – réflexion menée sur la faisabilité d'une rétrocession des logements PALULOS aux communes (un logement concerné à l'étage de l'ancienne gare) – visite – élaboration du cahier des charges – point sur les travaux à envisager par la CCTOVAL).

PROJET COMMUNAL :

- ☞ Est informé que les demis-sphères ont été posées Place Albert Ruelle (devant la mairie afin de protéger la zone pavée, en limite de la RD 952 afin d'empêcher les manœuvres des véhicules sur la place et devant la boulangerie).
- ☞ Entend la lecture d'un courrier du Conseil Régional suite à une réclamation formulée par le Conseil Municipal concernant la décision



de la Région de revoir à la baisse le montant de la subvention attribuée pour les travaux d'aménagement du Bourg ; une subvention d'un montant de 103 000 € sera attribuée à la commune après validation par la commission permanente régionale du 17 octobre.

- ☞ Rappelle à l'assemblée que, par délibération du 9 décembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec le SIEIL 37 pour l'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg ; considérant que la borne a été mise en place, il convient donc de signer cette convention. Le coût à la charge de la commune est de 2011 euros.

BÂTIMENTS - CIMETIÈRE :

- ☞ Prend acte du procès-verbal de réunion de la commission de sécurité du 31 juillet concernant l'exploitation de l'hôtel de la mairie situé place Albert Ruelle ; un avis défavorable a été prononcé par la commission suite au constat de différentes anomalies ; l'exploitant s'est engagé à réaliser les travaux dans les meilleurs délais possibles.
- ☞ Est informé de la possibilité de percevoir une importante subvention pour les travaux de remplacement de menuiseries à l'école Germaine Héroux (logement – classe maternelle – classe CP) et à la cantine scolaire (école Fernand Obligy) dans le cadre du dispositif Certificats d'Economie d'Energie ; des demandes de devis sont en cours.
- ☞ Est informé de la vérification des aires de jeux à l'école Germaine Héroux ; le rapport sera adressé en mairie prochainement.
- ☞ Accepte un chèque d'un montant de 12 716.59 euros par GROUPAMA suite au sinistre survenu le 3 avril 2017 sur le pilier sud de la porte principale de l'Eglise.
- ☞ Prend acte de la validation par les services préfectoraux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour une programmation pluriannuelle fixée pour une période de 3 ans (2018-2020)
- ☞ Autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition d'un local en Mairie, à compter du 1^{er} octobre, afin de permettre à un travailleur social de recevoir les habitants de la commune qui souhaiteront obtenir une aide.
- ☞ Est informé de la vérification des alarmes (mairie et ateliers municipaux) par la société ATS ; un devis a été sollicité pour la mise en place d'une alarme centrale aux ateliers municipaux.

AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE - TRANSPORTS :

- ☞ Réceptionne les travaux de plomberie (1 180 €) et d'électricité (823 €) à la cantine située dans les locaux de l'école Fernand Obligy et charge la commission de solliciter un devis pour la pose de caissons d'insonorisation.



- ☞ Fait le point sur la rentrée (effectifs des 2 classes – cantine et transports).
- ☞ Est informé que les deux enseignantes feront grève le 12 septembre et qu'un service minimum d'accueil sera mis en place par la commune ; l'accueil des enfants se fera par Béatrice BOUGET et Astrid DEGUIL.

PERSONNEL :

- ☞ Décide d'adhérer au Centre de Gestion d'Indre et Loire en matière de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2018 suite à la résiliation avec l'apst37.
- ☞ Se réjouit des différentes remarques positives formulées par le jury départemental des villages fleuris lors de son passage sur la commune dans le courant de l'été.
- ☞ Entend le compte-rendu de l'entretien avec la Mission Locale afin de dresser le bilan des 3 mois concernant le contrat d'avenir et programme quelques formations (permis E – formations CACES/Nacelles et habilitation électrique – validation des acquis de l'expérience) ; le contrat pourra être renouvelé pour une période d'un an sous réserve que l'agent bénéficie de formations.
- ☞ Est informé qu'un stagiaire sera accueilli aux services techniques pour une durée d'une semaine, du 2 au 6 octobre.

ENVIRONNEMENT - URBANISME :

- ☞ Est informé de l'avancement des travaux de la station d'épuration ; une visite sera organisée courant octobre à laquelle seront conviés les élus de La Chapelle, Benais et Restigné et les riverains ; la date reste à déterminer.
- ☞ Réceptionne la tranche 1 des travaux de renforcement de la digue par enrochement (05/09) ; suite à la réunion d'information publique du 31 août, le démarrage des travaux de la tranche 2 (de l'entrée Ouest au 1 rue de Saumur) aura lieu le 18 septembre ; l'accès Ouest aux quais sera interdit à la circulation pendant la période du 18 septembre au 31 décembre 2017 ; l'accès aux quais se fera uniquement par l'Est.
- ☞ Autorise le Maire à signer une convention d'occupation temporaire avec l'entreprise VINCI Construction Terrassement pour la mise à disposition de 3 emplacements au camping municipal afin d'y entreposer des installations de chantier, réfectoire et vestiaires pendant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du 5 septembre relative à une présentation de l'exercice Val d'Authion initié par les services préfectoraux du lundi 9 au mercredi 11 octobre 2017 ; une réunion de la commission Plan Communal de Sauvegarde et des délégués du secteur du Centre Bourg aura lieu le 19 septembre afin d'organiser au mieux cet exercice.

Mme LESEAUT Agnès quitte la séance



- ☞ Décide de renouveler le contrat de prêt à usage signé avec l'association de pêche « La Gaule Chapelonne » à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée d'un an ; une rencontre aura lieu avec ladite association afin de déterminer les servitudes et mitoyennetés.
- ☞ Emet un avis défavorable à une demande d'autorisation de combler un point d'eau naturel formulée par un administré propriétaire d'une parcelle située rue Malesse pour le motif que cette réserve d'eau est recensée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire et qu'elle est donc susceptible de pouvoir être utilisée dans le cadre de la défense incendie.
- ☞ Est informé du déploiement d'un protocole national de connaissance de l'hydromorphologie des cours d'eau initié par l'agence de l'eau Loire Bretagne qui a décidé de réaliser une étude que la qualité physique des cours d'eau (état des berges, obstacles en rivière...) ; trois bureaux d'étude SCE, SAFEGE et RIVE ont été retenus pour conduire cette opération sur 80 masses d'eau ; les agents de ces sociétés seront amenés à parcourir les terrains à proximité de ces cours d'eau.
- ☞ Charge le Maire de provoquer prochainement une réunion de travail avec le SDIS afin de faire le point sur la liste des points d'eau incendie de la commune extraite de la base de données départementale, d'apporter les éventuelles mises à jour nécessaires, de recenser les points d'eau naturels ou artificiels susceptibles de pouvoir être utilisés dans le cadre de la défense incendie, d'évaluer les besoins en eau nécessaires pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- ☞ Est informé que, suite à la réunion de la Commission Défense Incendie à la Préfecture en date du 30 juin 2017, les Maires de l'Intercommunalité sont appelés à se prononcer sur le règlement de défense incendie et notamment sur la clause stipulant que la distance maximum d'une prise d'eau à destination des Sapeurs-Pompiers sera ramenée à 200 mètres pour tout permis de construire d'une habitation déposé après le 1^{er} janvier 2018 ce qui entraînerait obligatoirement soit un refus du permis de construire, soit l'installation d'un nouveau poteau incendie ; le Conseil Municipal, inquiet avec ce projet, charge le Maire d'adresser un courrier au SDIS.

VOIRIE - FOSSÉS :

- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion de la commission fossés du 30 août avec l'entreprise JOVEAU portant sur le programme 2017 – curage rue Billard – rue des Bruns – nettoyage fouille SNCF chemin de la Guenillerie – curage fossé de la rue du Stade à la rue du Terre – nettoyage deux ponts fouille SNCF rue du Canal – curage allée de la Jacquelière.
- ☞ Prend acte de la décision du Conseil Départemental d'effectuer une analyse du revêtement (rugosité et adhérence) sur la RD 952 au droit de la rue de Beaulieu suite aux différentes sorties de route signalées.



FINANCES :

- ☞ Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à l'association Com'Une Image dont le siège est situé à Saint Nicolas de Bourgueil et une subvention d'un montant de 709 euros à l'Amicale Cycliste du Bourgueillois correspondant au remboursement des prestations payées par l'Amicale lors de l'organisation de la course cycliste du 18 juin.
- ☞ Décide verser deux subventions à l'Association des Bateliers des Vents d'Galerne : 110 euros pour 8 repas pris en charge par l'association le 14 Juillet pour les artificiers et 36 euros pour la prise en charge d'une sortie Loire Gourmande.
- ☞ Désigne Madame Danielle JAMMET pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Monsieur Pierre LAMBERT.
- ☞ Décide de dissoudre le budget du CCAS au 31 décembre 2017, d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget CCAS dans celui de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

- ☞ Désigne M. Michel DELAUNAY, nouveau délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Pierre LAMBERT et M^{me} Christine GANDRILLE, déléguée suppléante, en remplacement de M. Michel DELAUNAY, pour siéger au sein du SMIPE.
- ☞ Désigne Mme Florence GALET, nouvelle déléguée titulaire en remplacement de M. Pierre LAMBERT et M. Dimitri SERVANT, délégué suppléant, en remplacement de Mme Florence GALET, pour siéger au sein du Parc Naturel Régional.
- ☞ Fixe une réunion de la commission urbanisme le vendredi 6 octobre à 16h30 afin de mener une réflexion sur la future implantation des colonnes de tri sélectif.

RÉUNIONS DIVERSES :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * ASSAD (04/07) – élection du bureau – 400 repas livrés/semaine
 - * CLI CNPE de Chinon (12/07)
 - * SITS (31/08) – point sur la rentrée

COMMUNICATION - FÊTES - CÉRÉMONIES :

- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du 8 septembre portant sur le chemin de Saint Martin et sur la préparation de la manifestation du 9 novembre (1620^{ème} anniversaire de la mort de Saint Martin) – détermination du programme prévisionnel (accueil des marcheurs et bateliers dans les communes – projet « Saint Martin en cire » transporté sur un bateau).



- ☞ Se réjouit du bon déroulement du Festival Chat'Pelle organisé le 9 septembre par l'association Eclectique Music Diffusion

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Est invité à assister au Salon des Maires à Paris qui aura lieu du 21 au 23 novembre.
- ☞ Félicite le Haras de Bannes (9 rue de la Périchette) pour sa participation au Championnat de France d'équitation et pour l'obtention d'une médaille d'or dans la discipline du CSO (saut d'obstacles) catégorie Club 3 Equipe Excellence

TOUR DE TABLE :

- ☞ M^{me} LE THÉPAULT souligne l'importance de prévoir un arrêt minute devant la boulangerie ; cette question sera examinée par la commission voirie.
- ☞ M. BERTIN tient à féliciter les 4 sapeurs-pompiers du Lane qui sont intervenus dans le Sud, au cours de l'été, lors des incendies de forêts.
- ☞ M^{me} GALET informe l'assemblée que les journées du patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 02 Octobre à 20 heures, salle de la Mairie.**